

Projet de PAPI d'intention « Littoral Sud Finistère »



Plan de la présentation

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Genèse du projet

1.2. Gouvernance

2. LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

2.1. Aléas et événements historiques

2.2. Estimation des enjeux présents

3. LE PAPI D'INTENTION « LITTORAL SUD FINISTÈRE »

3.1. Stratégie de prévention

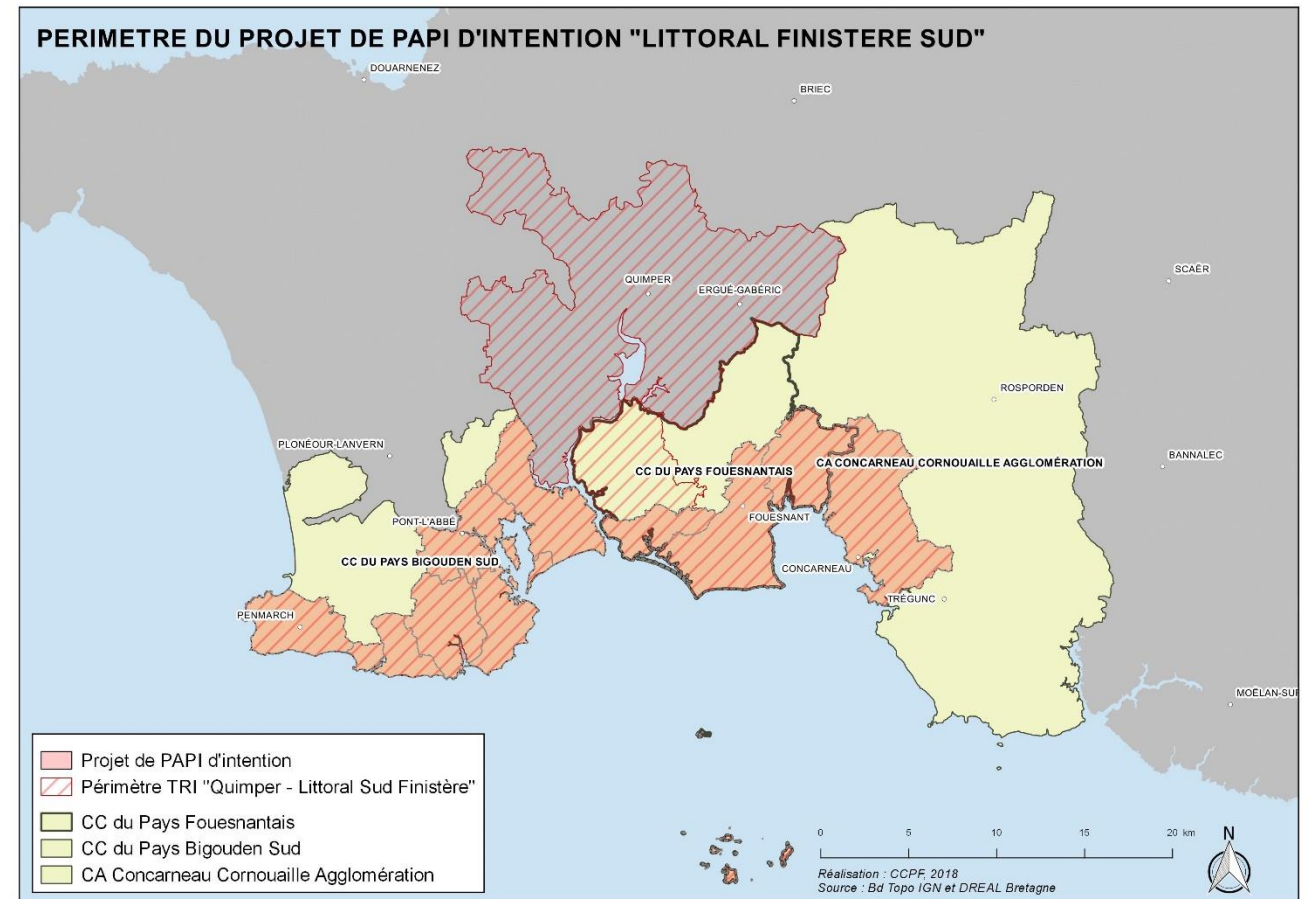
3.2. Programme d'Actions

3.3. Programmation financière

1.1 Genèse du projet

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE SUD FINISTÈRE

- ▶ 2012 – Désignation du TRI Quimper – Littoral Sud Finistère (QLSF) (12 communes*)
- ▶ 2016 – Approbation des PPRL Ouest et Est Odet (12 communes*)
- ▶ 2017 – Approbation de la SLGRI QLSF
 - > Fluviale (SIVALODET, BV Odet)
 - > Littorale (CCPF, 12 communes*)



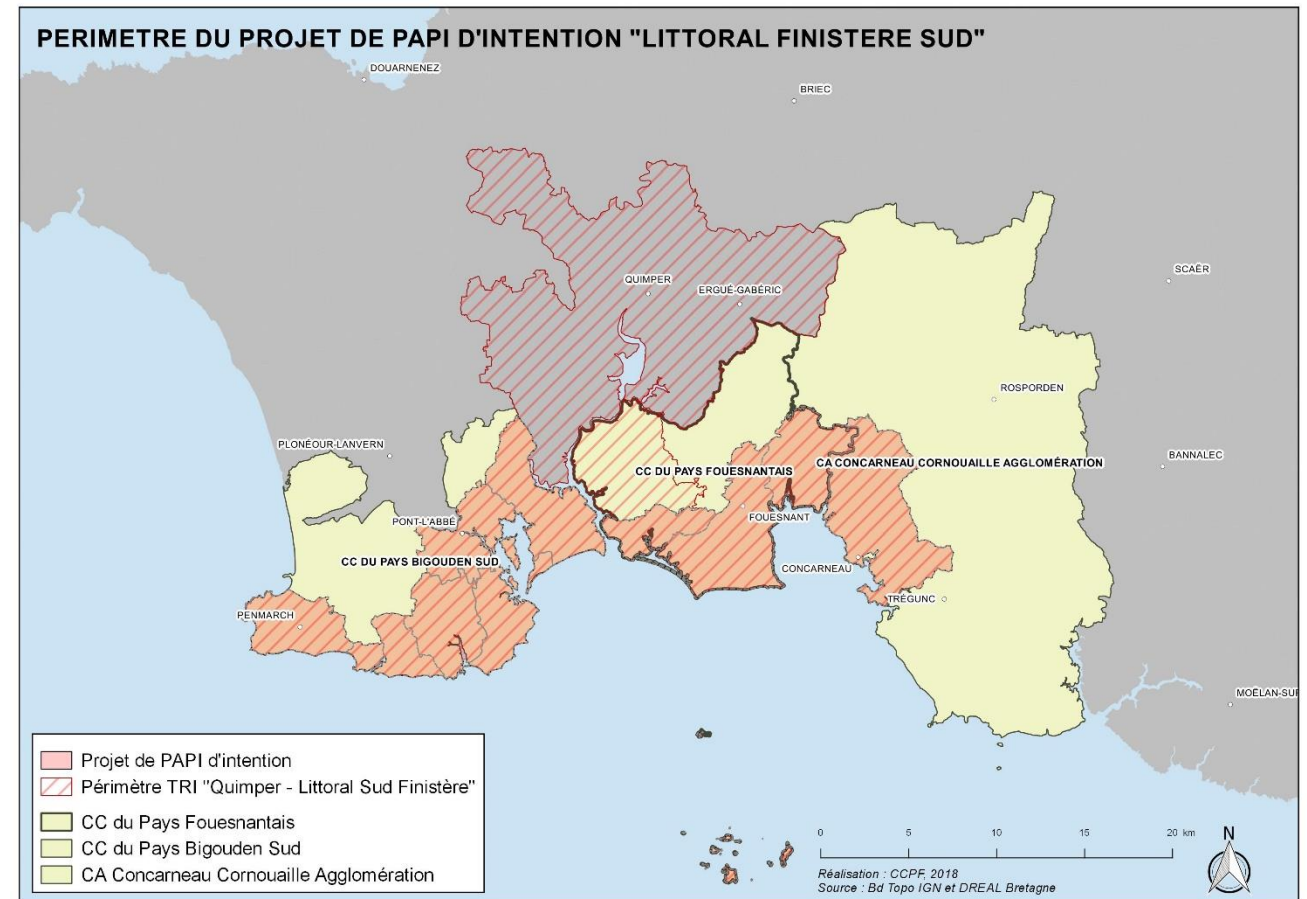
*12 communes concernées par le risque submersion :
Penmarc'h, Le Guilvinec, Tréffiagat-Léchiagat, Plobannalec-Lesconil,
Loctudy, Pont-l'Abbé, Combrit Sainte-Marine, Ile-Tudy, Bénodet,
Fousnant, La Forêt-Fousnant, Concarneau,

1.1 Genèse du projet

2 DISPOSITIFS DISTINCTS EN 2018

- ▶ 1^{er} janvier 2018 – Prise de compétence **GEMAPI** par les 3 EPCI du Sud Finistère (CCPF, CCPBS et CCA)
- ▶ 2018 – SLGRI à traduire en actions **concrètes** de prévention

1 seul outil → le PAPI

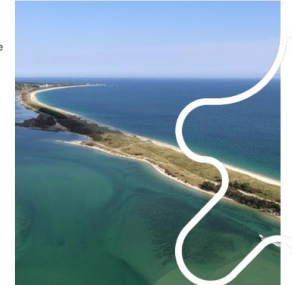


1.2 Gouvernance

- Depuis 2015 : **convention annuelle de partenariat** entre CCPF, CCPBS et CCA
- CCPF de nouveau **désignée structure porteuse** du projet de PAPI
 - pour le compte de CCPBS et CCA, également **porteurs du projet**
 - les 3 EPCI sont ainsi **partenaires** du projet de PAPI

Commune de Fouesnant-Les Glénan MEMENTO OPERATIONNEL

Dossier à accès restreint
Plan Communal de Sauvegarde
Juillet 2018
VERSION 1.0



Le présent dossier constitue le volet opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Fouesnant-Les Glénan. Il comprend les modalités de son activation et le détail des actions à conduire en cas de crise majeure sur le territoire. Ces documents reposent principalement sur l'article 212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Plan Communal de Sauvegarde s'articule avec les dispositifs départementaux et nationaux de gestion de crise. Les autres acteurs publics ont été invités de l'organisation mise en œuvre et de la composition de la cellule de crise.

Fouesnant
les Glénan

TRI Quimper_Littoral Sud
VOLET LITTORAL

DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DE VOTRE LOGEMENT D'HABITATION FACE AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE

PRESENTATION DE L'HABITATION ET DE SON EXPOSITION AU RISQUE DE SUBMERSION

Information générale sur l'habitation:

Diagnostique réalisé le	21/07/2017	Zone réglementée	Risque
Nom et prénom de l'occupant	M. et Mme BLANCHET	Absolue	Prépondérance de jouet de mer
Commune	La Pointe-Fouesnant	Intensité du risque	Submersion à l'horizon inférieure 2-100
Adresse de l'habitation	11 B, rue de Menel Glénan	Submersion à l'horizon supérieure 2-100	Port
Code postal	2967000000000	Submersion à l'horizon inférieure 2-100	4,80 m
Type de logement	Maison de plain-pied	Submersion à l'horizon supérieure 2-100	5,22 m
Statut de l'occupant	Propriétaire	Submersion à l'horizon inférieure 2-100	2-100
Résidence	Principale	Submersion à l'horizon supérieure 2-100	2-100

Exposition au risque d'après le PPRL :

ÉVALUATION DE LA VULNERABILITÉ HUMAINE

CRITERES ÉVALUÉS	ÉLÉMENTS POSITIFS	ÉLÉMENTS NÉGATIFS
Dangerosité du site	- Présence d'un danger naturel accessible depuis l'habitation - Couverture sur le toit pour l'habitation	- Présence de sonnerie au RDC
Occupants	- Bonne connaissance des risques - Capacité à évacuer en cas de crise	- Présence d'une personne de plus de 75 ans à mobilité réduite - Présence d'un handicap
Connaissance et conscience du risque	- Bonne connaissance des risques - Capacité à évacuer en cas de crise	- Présence d'un handicap

ÉVALUATION DE LA VULNERABILITÉ STRUCTURELLE

CRITERES ÉVALUÉS	ÉLÉMENTS POSITIFS	ÉLÉMENTS NÉGATIFS
Structure du site	- Terrain plat - Présence d'un vide sanitaire	- Présence de murs en maçonnerie
Intérieur de l'habitat	- Revêtement des parois blanchi - Absence de fissures de 10 cm ou plus sans dispositif d'assèchement	- Présence de fissures de 10 cm ou plus sans dispositif d'assèchement
Rezeau	- Compteur et distributeur situés à plus de 1 m du sol - Présence d'équipement au RDC	- Présence d'équipement au RDC

Les travaux identifiés ci-dessous au règlement du Plan de Prévention

TRAVAUX

Travaux et aménagements	En état après intervention	12 et 18	X
Mise hors d'eau des équipements électriques	Localiser les dégâts aux circuits électriques		X
Mise hors d'eau des équipements électriques	Faciliter les travaux de remise en état après intervention	10	X

*Consultez en ligne les fiches travaux à partir de l'adresse suivante : <http://www.mementooperationnel.net/volant/operationnel/2012/08/mementooperationnel.pdf>

Le diagnostic de vulnérabilité visé est proposé dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) élaborée par les Communautés de Communes du Pays Bigouden Sud, du Pays Fouesnantais et du Concarneau Communauté Agglomération. L'objectif est d'accompagner les habitants afin qu'ils puissent se prémunir des dommages susceptibles d'être occasionnés aux personnes et aux biens en cas de submersion marine.

Les recommandations suivantes d'adresses aux particuliers - propriétaires ou occupants - dont l'habitation est située en zone exposée au risque de submersion marine selon le PPRL. Elles permettent à chacun d'évaluer les dispositions prises pour rendre le bâti plus apte à résister aux submersions. Ces recommandations n'ont qu'une valeur de conseil car elles dépendent tant des possibilités techniques et financières de chacun, que des règles d'urbanisme en cours.

De plus, la mise en œuvre des dispositions préconisées ici ne peut être faite sans précautions

- Si les travaux sont importants ou concernent la structure et/ou l'électricité, faites appel à un professionnel qui s'engagera sur le respect des règles de l'art et des règles de construction pour les travaux qu'il réalisera.
- Veillez à respecter les règles de construction et d'urbanisme sans oublier les obligations liées à la proximité (éventuelle) de monuments historiques.

Votre cas est unique. En vous permettant d'analyser votre situation au travers de votre mode de vie, ce document vous aidera à évaluer les contraintes liées à l'habitation de votre situation. Ainsi, vous déciderez plus facilement des travaux à entreprendre, qu'ils soient réalisés ou non par vos soins.

Au regard du présent diagnostic, vous êtes soumis à des obligations de travaux au titre des mesures de réduction de la vulnérabilité du Plan de Prévention des Risques Littoraux approuvés. Ces obligations de travaux concernent les propriétaires et sont à mettre en œuvre dans un délai de 5 ans (sauf délais plus contraignants indiqués) à partir de la date d'approbation du PPRL, le 12 JUNE 2015.

La réalisation de ces travaux et aménagements obligatoires fait l'objet d'un financement de l'Etat (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) selon les modalités prévues par la loi. Le taux de financement maximum est de 40% pour les biens d'habitation, pour une étude et des travaux, dans une limite de 10% de la valeur du bien.

Pour plus de renseignements sur les dispositifs d'aides financières de l'Etat concernant les travaux obligatoires prévus par le PPRL, contactez la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère :

Service Risque et Sécurité - Unité de Prévention des risques
2 Boulevard de France, 29000 Quimper
Téléphone : 02 98 75 51 14
Courriel : ddt@finistère.gouv.fr

1.2 Gouvernance

4 TYPES DE COMITÉS POUR LA GOUVERNANCE DU PROJET PAPI

1. LE COMITÉ DE SUIVI (COSUI)	FRÉQUENCE DE RÉUNION	2. LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)	FRÉQUENCE DE RÉUNION
Coprésidé par le Président de la structure porteuse et par le Préfet, le COSUI se réunit pour : - s'assurer de l'avancement du Programme, - préparer la programmation de ses actions.	1 à 2 fois par an	Coprésidé par les représentants techniques de la structure porteuse et de l'Etat, le COTECH se réunit pour : - réaliser le suivi technique des actions - informer le COSUI de leur avancement	Avant chaque COSUI + selon besoin
3. LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)	FRÉQUENCE DE RÉUNION	4. LE COMITÉ OPÉRATIONNEL (COMOP)	FRÉQUENCE DE RÉUNION
Présidé par le Président de la structure porteuse, le COPIL se réunit pour suivre l'avancement d'une action précise et disposant d'un caractère important.	Selon besoin	Groupe de travail opérationnel regroupant les 3 EPCI porteurs du PAPI	Selon besoin

Plan de la présentation

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Genèse du projet

1.2. Gouvernance

2. LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

2.1. Aléas et événements historiques

2.2. Estimation des enjeux présents

3. LE PAPI D'INTENTION « LITTORAL SUD FINISTÈRE »

3.1. Stratégie de prévention

3.2. Programme d'Actions

3.3. Programmation financière

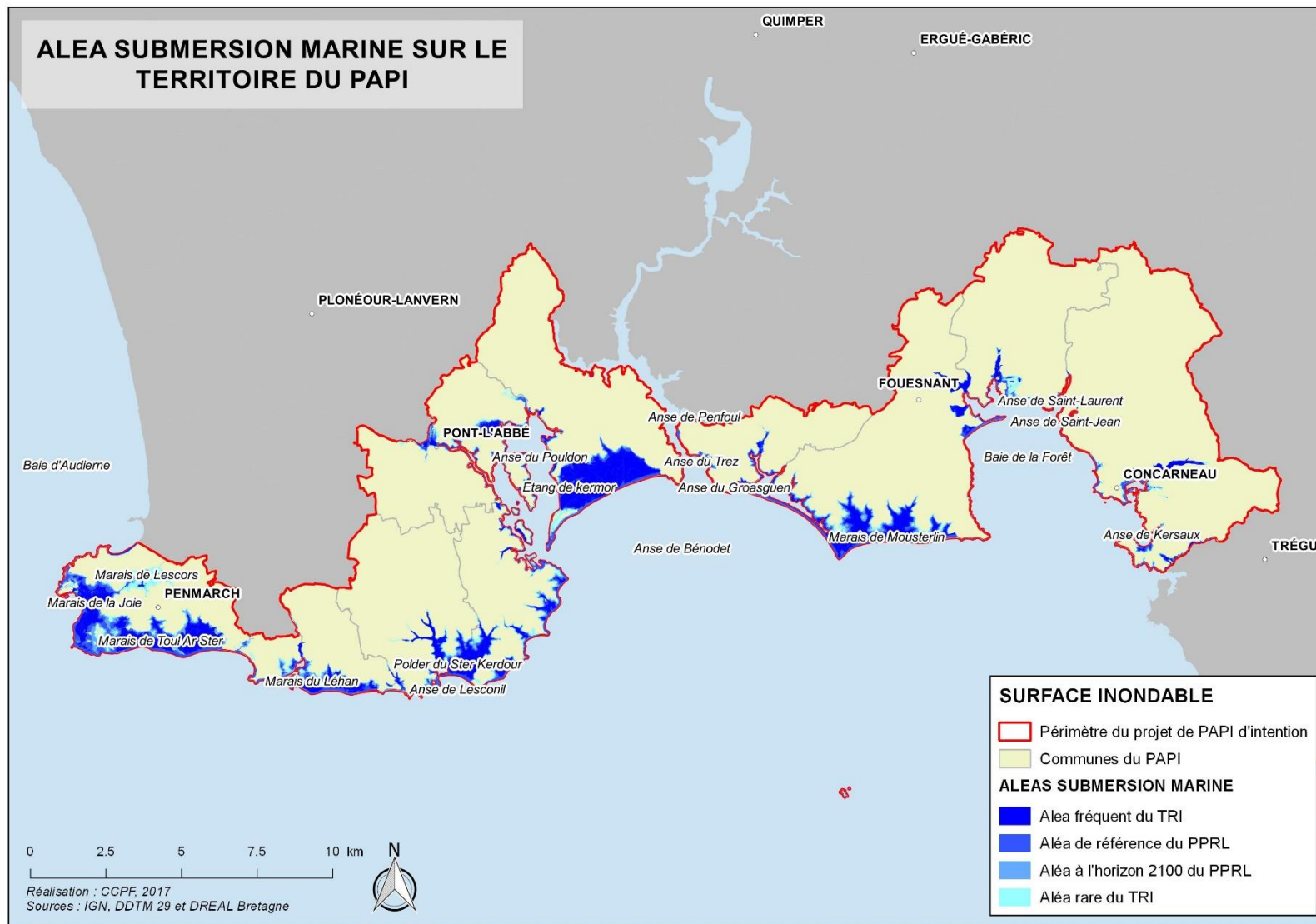
2.1 Aléas et événements historiques

3 MODES D'ALÉA SUBMERSION MARINE

Par débordement
niveau marin > topographie

Par franchissement de paquets
de mer
projections par déferlement des vagues

Par rupture d'une structure de
protection
naturelle ou artificielle



2.1 Aléas et événements historiques

EVÈNEMENTS MAJEURS RÉCENTS

► **Tempête du 14 décembre 1978**

(rafales de vent à 120 km/h, coefficient de marée : 81)

► **Tempête du 15 octobre 1987**

(pression minimale à 948 hPa, rafales de vent à 180 km/h, surcote de 1,6 m à Brest)

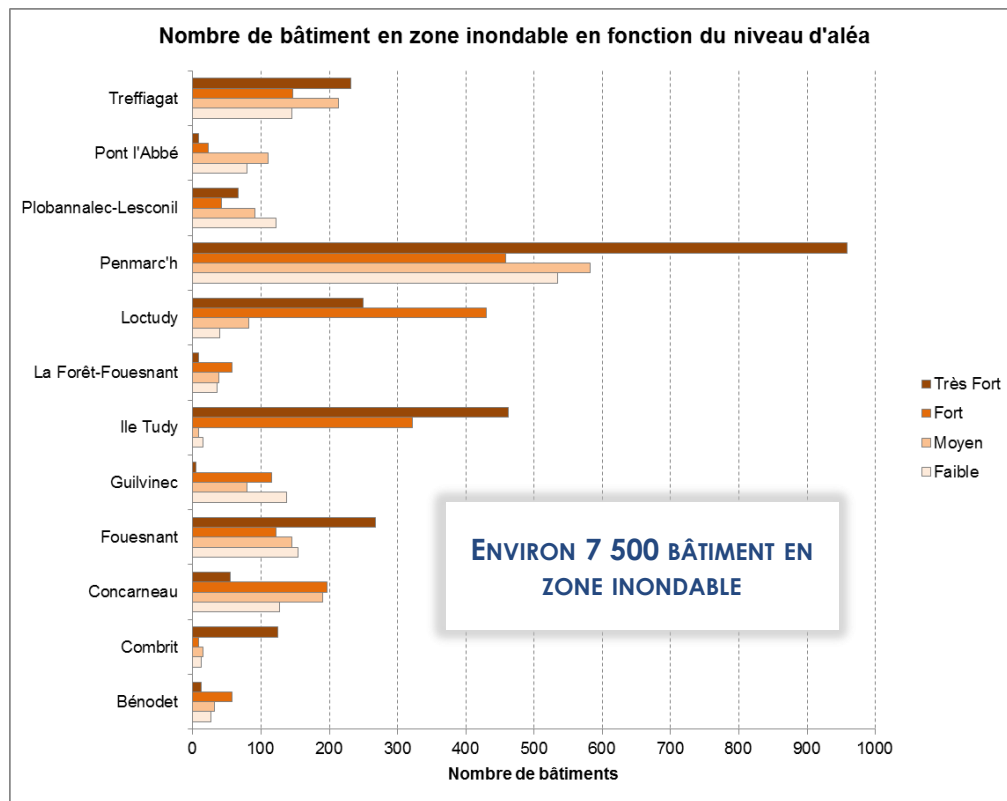
► **Tempête du 10 mars 2008 (réf. PPRL)**

(rafale de vent à 115 km/h, coefficient de marée : 104)

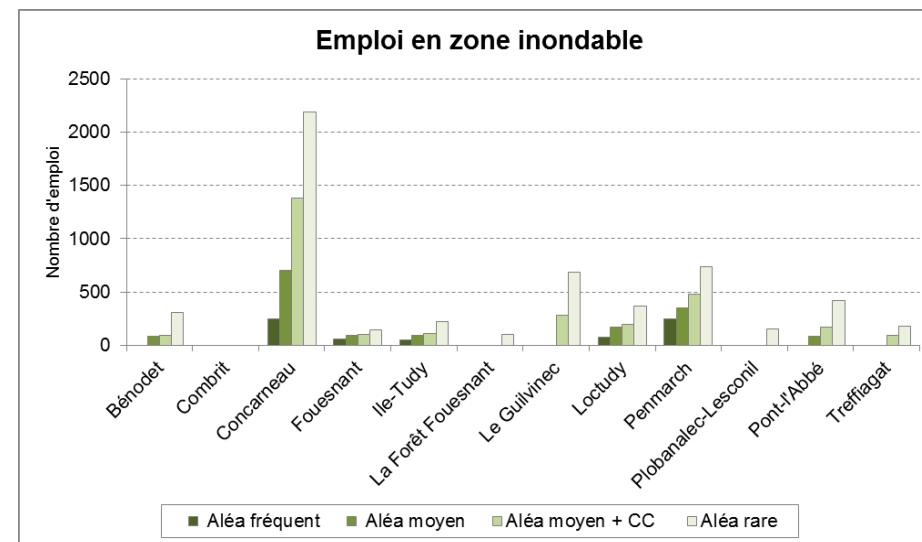
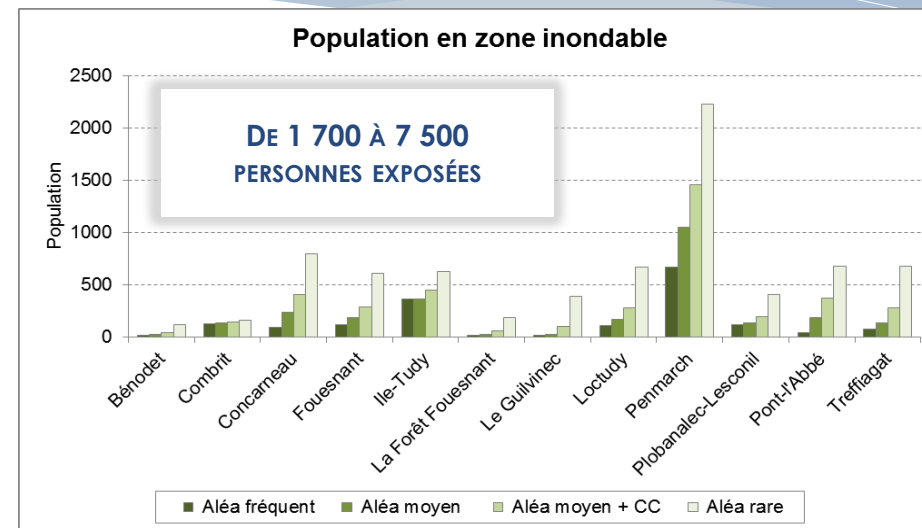
► **Succession de tempêtes de l'hiver 2013-2014**



2.2 Estimation des enjeux présents



**SUR UNE VINGTAIN DE BASSINS DE RISQUE IDENTIFIÉS
SUR LE TERRITOIRE DU PAPI**



Plan de la présentation

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Genèse du projet

1.2. Gouvernance

2. LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

2.1. Aléas et événements historiques

2.2. Estimation des enjeux présents

3. LE PAPI D'INTENTION « LITTORAL SUD FINISTÈRE »

3.1. Stratégie de prévention

3.2. Programme d'Actions

3.3. Programmation financière

3.1 Stratégie de prévention

BASÉE SUR LES 6 OBJECTIFS PRÉCONISÉS PAR LE PGRI DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

1. Préserver les [...] zones d'expansion des submersions marines
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

3.1 Stratégie de prévention

BASÉE SUR LES 6 OBJECTIFS PRÉCONISÉS PAR LE PGRI DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

ET SUR LES 4 AXES DE TRAVAIL PRÉCONISÉS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

1. Préserver le
2. Planifier l'o
compte du
3. Réduire les
zone inond
4. Intégrer les
une appro
5. Améliorer
d'inondati
6. Se prépare

► **TRAITER DE LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ**

- * Réponse du projet de PAPI d'intention : Axe n°5 → 5 actions concernées.

► **CHERCHER À UNIFIER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION SUR LES TERRITOIRES ET RAPPELER LES ENGAGEMENTS PRIS POUR LES FIABILISER**

- * Réponse du Projet de PAPI d'intention : Axes n°6 / n°7 → 6 actions concernées.

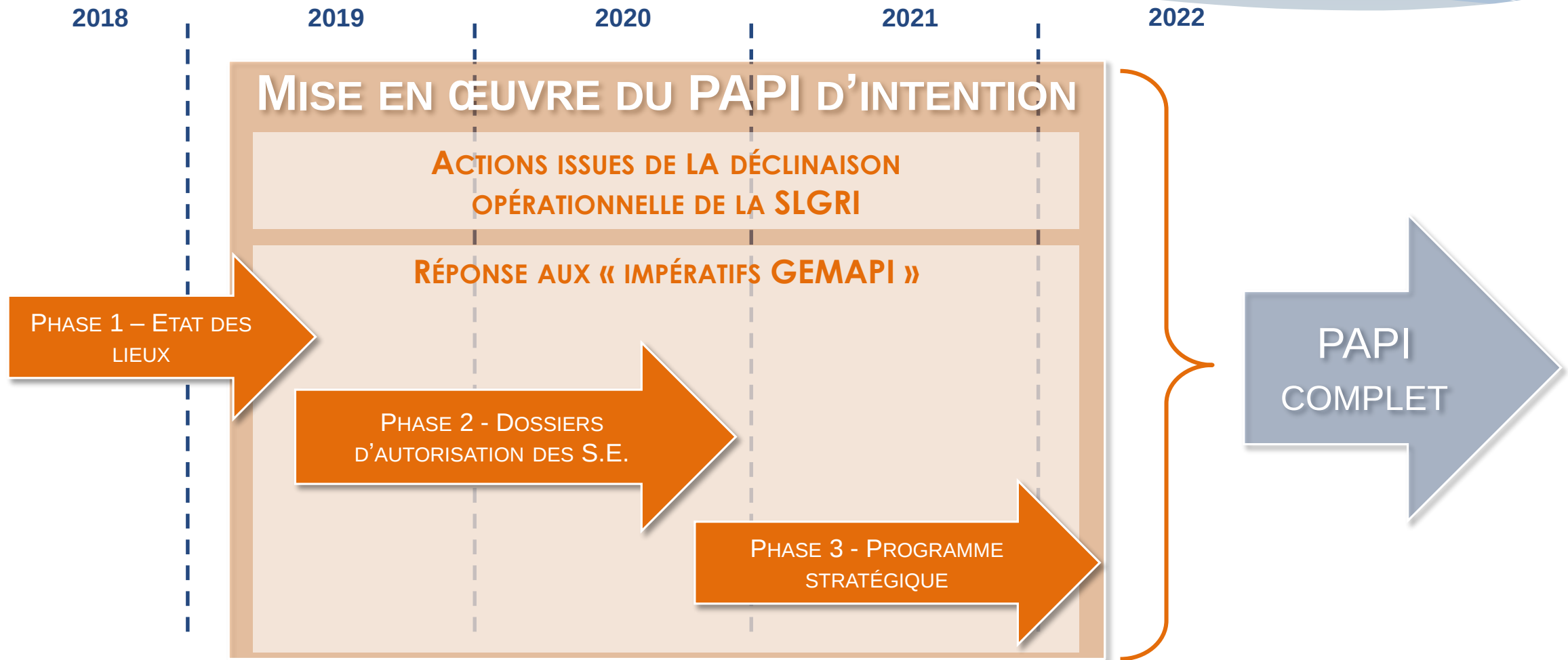
► **DÉVELOPPER UN VOLET COMMUNICATION**

- * Réponse du projet de PAPI d'intention : Axe n°5 → 5 actions concernées.

► **DÉVELOPPER UN VOLET SUR LA GESTION DE CRISE QUI TRAITERA NOTAMMENT DE LA MISE EN SÉCURITÉ DES POPULATIONS ET LA COORDINATION DES PLANS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS**

- * Réponse du projet de PAPI d'intention : Axe n°1 / n°3 → 4 actions concernées.

3.1 Stratégie de prévention



3.2 Programme d'Actions

- ▶ Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - ▶ Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Connaissance**

- ▶ Axe 3 - Alerte et gestion de crise
 - ▶ Axe 4 - *Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
 - ▶ Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Prévention**

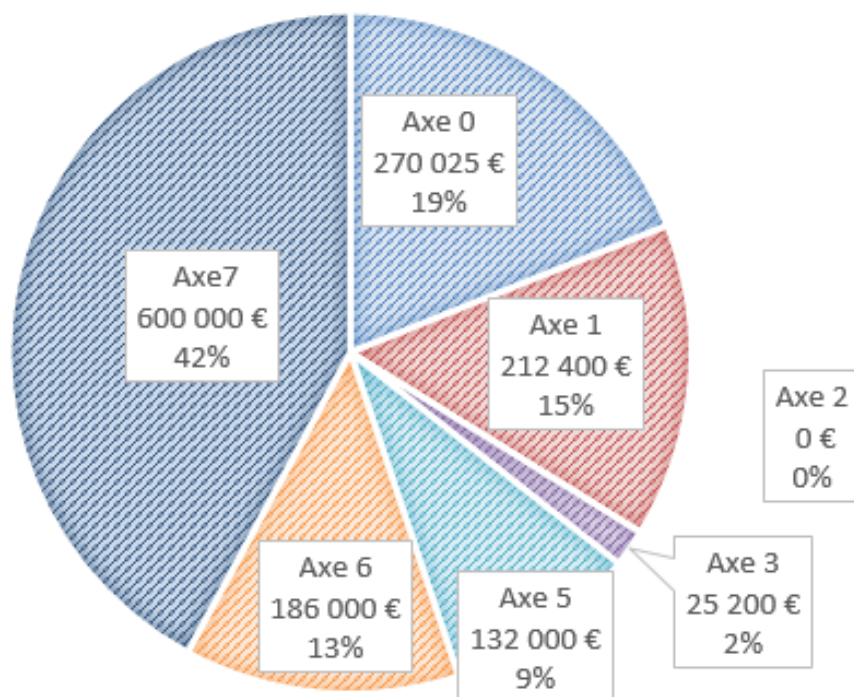
- ▶ Axe 6 - Ralentissement des écoulements
 - ▶ Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Protection**

6 axes
d'actions
+
Animation

Soit
31 actions

3.3 Programmation financière

RÉPARTITION PAR AXE DU BUDGET PRÉVISIONNEL



Axe 0 - Animation générale et opérationnelle	270 025 €
Axe 1 - Connaissance et conscience du risque	212 400 €
Axe 2 - Surveillance et prévision des inondations	0 €
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	25 200 €
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité	132 000 €
Axe 6 - Gestion des écoulements	186 000 €
Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection	600 000 €
Coût total du PAPI	1 425 625 €

3.3 Programmation financière

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES FINANCEMENTS

- CC Pays Fouesnantais
- CC Pays Bigouden Sud
- Concarneau Cornouaille Agglomération
- Ville de Concarneau
- Conseil Départemental 29
- Etat

Part maître d'ouvrage	CC Pays Fouesnantais	195 656 €
	CC Pays Bigouden Sud	371 327 €
	Concarneau Cornouaille Agglomération	49 833 €
	Ville de Concarneau	9 609 €
Part cofinanceurs	Conseil Départemental 29	245 700 €
	Etat	553 500 €
Coût total du PAPI		1 425 625 €

